

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents** : LE GUERN François, DONNET Alain, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 25  
**Nombre de votants** : 30



Délibération n° 01-03-2023-CM : Motion contournement sud de Saint-Brieuc

Le Maire, en soutien à la commune de Trémuson, propose au conseil municipal d'adopter la motion ci-dessous contre la décision unilatérale du Président du Conseil Départemental concernant le projet de contournement sud de Saint Brieuc.

Nous tenons à affirmer notre solidarité envers les communes traversées et impactées par un trafic accru par la mise en service des premiers tronçons de l'axe de contournement, et soutenons les motifs qui ont appelé le conseil municipal de Trémuson à adopter une motion dénonçant la décision du Conseil départemental. En effet, nous partageons les points suivants :

La forte déception et la profonde amertume à la lecture du communiqué de presse du président du conseil départemental en date du 9 mars. Cette pratique, non seulement remet en cause l'engagement pris par le passé et les procédures déjà engagées, mais surtout néglige totalement l'avis unanime de notre agglomération et de facto des communes qui la composent. Nous rappelons la volonté de l'agglomération, renouvelée durant la dernière conférence des maires du 13 avril dernier, de conserver le tracé initial.

L'incompréhension face aux raisons qui ont guidé le Président du Département à réaliser ce choix. En effet, ce nouveau tracé n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni études connues préalables à sa faisabilité. Le motif environnemental ne doit pas être un prétexte pour faire fi des négociations et ainsi, ignorer le processus démocratique.

Un profond regret concernant un projet qui impactera indéniablement la vie des habitants de la commune de Trémuson et qui ne saura répondre aux enjeux du territoire. Le projet que propose le Conseil départemental ne reprend en rien les objectifs initialement établis. De plus, il ne répond aucunement aux problématiques des différentes communes de notre agglomération : celles qui sont concernées par la surcharge de la RN12, celles qui sont concernées par le trop plein de flux sur les routes départementales au sud de l'agglomération, mais aussi celles qui sont concernées par un besoin de raccordement à l'ouest, notamment les communes du sud. Pour toutes les communes de l'agglomération, l'optimisation des liaisons Nord-Sud s'avère indispensable.

La demande de finalisation du tronçon Plaine Ville – Sépulcre sur le tracé initialement prévu car le projet alternatif du département ne répond pas aux objectifs d'origine. Cette liaison est un élément majeur et déterminant dans l'aménagement de notre territoire. Par cette présente motion et compte tenu du dossier, le Conseil Municipal de Binic-Etables Sur Mer manifeste son désaccord ferme et résolu à la proposition de tracé du Conseil départemental et réaffirme son soutien entier à la commune de Trémuson et plus largement à l'ensemble des communes de l'agglomération directement concernées par le choix du tracé, et demande aux Présidents des deux collectivités d'engager un réel dialogue afin de terminer le projet d'axe de contournement sud de Saint-Brieuc sur le tracé initial et dans les meilleurs délais.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ADOpte la motion contre la décision unilatérale du Président du Conseil Départemental concernant le projet de contournement sud de Saint-Brieuc**

**Le Maire  
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoints, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

Absents : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31



Délibération n° 02-03-2023-CM : Admission en non-valeurs

Le Trésor public demande à la collectivité d'admettre en non-valeur la somme de 123.35€ sur le budget principal.

Il s'agit de 15 titres émis de 2018 à 2021 pour des valeurs inférieures aux seuils de poursuite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ADMET en non-valeur la somme de 123.35€ sur le budget principal ;

AUTORISE le Maire à signer les actes relatifs à cette délibération.



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents** : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 26  
**Nombre de votants** : 31



**Délibération n° 03-03-2023-CM : Vente aux enchères de biens d'une valeur supérieure à 4 600 €**

Suite à la délibération du 29 mars 2023, la commune est désormais autorisée à effectuer la vente aux enchères de biens réformés à travers le site de courtage en ligne Agorastore.

Pour l'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4600 euros, l'article L2122-22, alinéa 10, du Code Général des Collectivités Territoriales, impose une délibération spécifique.

Ainsi, il est proposé de mettre en vente les articles suivants :

- **Renault Master – 2005 – 167 000 km**
  - Montant estimé de la vente : environ 5 000€
  - Enchère de départ : 3 000€
  
- **Tondeuse Kubota**
  - Montant estimé de la vente : environ 5 000€
  - Enchère de départ : 3 000€

Vu l'avis de la commission Finances du 28/04/2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** le Maire à procéder à la mise en vente de ces articles, à travers le site de courtage en ligne Agorastore et signer toutes les pièces afférentes.



**Le Maire  
Paul CHAUVIN**

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice :** 33  
**Nombre de présents :** 26  
**Nombre de votants :** 31



Délibération n° 04-03-2023-CM : Décision modificative n° 1 – Budget principal

Les crédits prévus (au chapitre 23) pour les opérations de réseaux pour la rue Pasteur et le boulevard Legris doivent être transférés au chapitre 204 (subventions d'équipement versées).

Cette décision modificative est à somme nulle.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 28/04/2023 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1 suivante pour le budget principal :

Article	Lieu	Type	Montant	Opération	Fonction
2315	Boulevard Legris	Réseaux	-168 000 €	97	845
2315	Rue Pasteur	Réseaux	-10 000 €	97	845
2041582	Boulevard Legris	Réseaux	168 000 €	97	845
2041582	Rue Pasteur	Réseaux	10 000 €	97	845



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice :** 33  
**Nombre de présents :** 26  
**Nombre de votants :** 31



**Délibération n° 05-03-2023-CM : Rénovation du Rigel – Demande de subvention**

Propriété de la commune de Binic-Etables sur Mer depuis 2001, le Rigel est un maquereautier typique de la baie de Saint-Brieuc qui compte parmi les 201 bateaux classé patrimoine historique en France. Il est géré par l'association « L'Étoile de Binic ».

Il présente aujourd'hui des dégradations identifiées par les membres de l'association (zones de pourrissements, fissures).

Afin de permettre à cet emblème de la commune de continuer ses activités de balades maritimes et de promotion du patrimoine maritime, une opération de restauration est envisagée à hauteur de 8400.00€ HT (maîtrise d'œuvre, matériaux).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) soutient ce type de projet au nom du maintien des monuments classés historiques. La Région Bretagne (aides envers le patrimoine maritime), le Département des Côtes d'Armor (valorisation du patrimoine costarmoricain, port de plaisance départemental) et Saint-Brieuc Armor Agglomération (partenariat avec le pôle nautique) peuvent également être sollicités.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES ELIGIBLES	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT	%
Main d'œuvre	7 600€	Etat (DRAC)	3 360€	40%
		Région Bretagne	840€	10%
		Département des Côtes d'Armor	840€	10%
Matériaux	800€	Saint-Brieuc Armor Agglomération	840€	10%
		Auto-financement	2520€	30%
<b>TOTAL</b>	<b>8 400€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8400€</b>	<b>100%</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de rénovation du Rigel ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter tous les financements sur ce projet, notamment auprès de l'Etat, de la Région, du département et de l'Agglomération, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes, y compris de produire un nouveau plan de financement en s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat régionaux.

**Le Maire  
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

Absents : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31



Délibération n° 06-03-2023-CM : Demande de subvention Espace France Services

L'Etat finance le fonctionnement de France Services en partie grâce au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et du fonds France Services.

Le budget prévisionnel 2023 présente 109 200€ de dépenses de fonctionnement qui seraient financées par :

- 31 163.68€ d'excédent antérieur reporté,
- 43 036.32€ de subvention de la commune,
- 35 000€ de subvention de l'Etat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE le Maire à solliciter le financement de l'Etat à hauteur de 35 000€ pour le fonctionnement de l'espace France Services au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et du fonds France Services pour l'année 2023



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents** : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 26  
**Nombre de votants** : 31



**Délibération n° 07-03-2023-CM : Convention avec l'association Cap à Cité et subvention 2023**

Depuis 2002, les relations entre la commune de Binic-Etables-Sur-Mer et l'association s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs.

L'association Cap à Cité est reconnue par la Commune conformément à ses statuts comme opérateur ayant vocation à intervenir en direction des jeunes de la commune et de sa périphérie.

Dans ce cadre, l'association met en œuvre et développe les objectifs définis par son conseil d'administration :

- Des activités de loisirs des enfants de moins de 18 ans, dont la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'un local jeune pendant la période scolaire et les vacances scolaires
- Des accueils collectifs avec hébergement (séjour au ski, camps)
- L'animation d'un espace information jeunesse
- Des ateliers culturels (théâtre, arts plastiques...) et sportifs de loisirs (Cap sports)
- Des échanges et séjours européens
- De l'accueil et de l'envoi de jeunes dans le cadre du service volontaire européen
- De toutes autres actions visant à diversifier l'offre de loisirs pour mieux répondre aux attentes de toutes les tranches d'âge concernées
- De favoriser l'accessibilité des jeunes en situation de handicap aux différentes activités de l'association.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, une convention doit formaliser les objectifs poursuivis dans le cadre de ce partenariat ainsi que les principales modalités de sa mise en œuvre. Notamment, elle précise les engagements réciproques.

Parmi les engagements de la commune figurent l'attribution d'une subvention (avec avance annuelle), la mise à disposition de locaux, mobiliers et véhicule.

La dernière convention d'objectifs qui lie la commune à l'association a été signée en 2015.

Vu la délibération du février 2023 attribuant à l'association Cap à Cité une avance de subvention ;

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 2 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 avril 2023 ;

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention d'objectifs avec l'association Cap à Cité pour une période de 3 ans ;

**ATTRIBUE** à l'association Cap à Cité pour l'exercice 2023 une subvention d'un montant de 88 515 €

Une avance de 41 663€ ayant été versée, 46 852 € restent ainsi à verser à l'association.

En outre, 10 500 € ont également été versés à l'association selon la convention tripartite liée à l'emploi.

**Le Maire  
Paul CHAUVIN**



PJ : *Projet de convention d'objectifs*

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice :** 33  
**Nombre de présents :** 26  
**Nombre de votants :** 31



Délibération n° 08-03-2023-CM : Subventions aux voyages scolaires des collèves

La commission enfance jeunesse propose de subventionner les voyages scolaires des collégiens résidant sur la commune et scolarisés au sein des deux collèges du secteur.

Après échange avec les directions des écoles, la commune pourrait participer à hauteur de 30 € pour les voyages effectués en classe de sixième.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 16 élèves résidant sur la commune et scolarisés au Collège Stella Maris et 29 élèves du Collège Camille Claudel bénéficient d'un voyage scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 13 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à**

**ATTRIBUE** pour l'année scolaire 2022 - 2023 une aide aux voyages scolaires pour un montant de 30 € par élève de classe de sixième, soit :

- 480 € pour les élèves du Collège Stella Maris qui pourront être versés en intégralité sur justificatifs à l'OGEC du collège ;
- 870 € pour les élèves du Collège Camille Claudel qui seront versés aux familles sur justificatif.

**PRECISE** que les demandes de versement devront être effectuées avant la fin de l'année 2023.



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor  
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31



**Délibération n° 09-03-2023-CM : Attribution d'une subvention à l'association « Tag'art »**

L'association Tag 'art a fait parvenir tardivement une demande de subvention pour l'organisation du festival de littérature jeunesse « la traversée ».

VU l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ATTRIBUE** à l'association « Tag 'art » une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2023.



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor  
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31



**Délibération n° 09-03-2023-CM : Attribution d'une subvention à l'association « Tag'art »**

L'association Tag 'art a fait parvenir tardivement une demande de subvention pour l'organisation du festival de littérature jeunesse « la traversée ».

VU l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ATTRIBUE** à l'association « Tag 'art » une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2023.



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice :** 33  
**Nombre de présents :** 26  
**Nombre de votants :** 31



**Délibération n° 10-03-2023-CM : Attribution d'une subvention à l'association « Goël'art »**

Suite à la décision de l'association BTNI d'annuler la fête de la morue cette année, les autres associations et commerçants qui traditionnellement concourent à l'organisation de la fête ont souhaité maintenir une manifestation durant le weekend de l'Ascension.

L'association Goël'art a ainsi pris l'initiative de porter cette organisation du 19 au 21 mai 2023.

Le Lodañ festival qui ne revêtira pas d'aspect maritime consiste en l'organisation sur le port de Binic de 9 concerts répartis sur 2 scènes pendant 3 jours.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 2 voix contre (M. LÉGER et M. ESCANDE)**

**ATTRIBUE** à l'association une subvention de 10 000 € pour l'organisation du Lodañ festival qui se déroulera du 19 au 21 mai 2023.



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31



Délibération n° 11-03-2023-CM : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Doris de la Baie »

Une subvention d'un montant de 1 000 € a été attribuée aux Doris de la Baie pour l'organisation d'une manifestation pour célébrer leurs 20 ans.

En avançant dans l'organisation, il a été convenu avec l'association la nécessité de recourir à une prestation de sécurité et de gardiennage.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ATTRIBUE** à l'association une subvention complémentaire de 500 € l'association « Doris de la Baie »



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

**Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents** : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 26  
**Nombre de votants** : 31



**Délibération n° 12-03-2023-CM : Attribution d'une subvention à l'association « Existentia »**

L'association Existensia organise une manifestation dénommée handiport et qui se déroulera du 8 au 10 juin 2023.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ATTRIBUE** à l'association « Existentia » une subvention de 500 € au titre de l'année 2023.

Le Maire  
Paul CHAUVIN



Date de convocation :  
3 mai 2023

**Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents** : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 26  
**Nombre de votants** : 31



**Délibération n° 12-03-2023-CM : Attribution d'une subvention à l'association « Existentia »**

L'association Existensia organise une manifestation dénommée handiport et qui se déroulera du 8 au 10 juin 2023.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 28 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ATTRIBUE** à l'association « Existentia » une subvention de 500 € au titre de l'année 2023.

Le Maire  
Paul CHAUVIN



Date de convocation :  
3 mai 2023

**Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents** : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 26  
**Nombre de votants** : 31



**Délibération n° 13-03-2023-CM : Adoption d'une convention type pour les résidences d'artistes**

La commune est engagée dans une démarche d'accompagnement des artistes et accueille de manière régulière des artistes pour leur donner l'opportunité de travailler en conditions réelles dans une salle de spectacle.

Par « accueil », on entend la mise à disposition durant laquelle un artiste va développer une activité de création, de recherche ou d'expérimentation en bénéficiant de la mise à disposition temporaire d'un lieu par la structure et d'un cadre dont la vocation première est de lui fournir les moyens techniques de développer son activité artistique.

Cet accueil doit faire l'objet d'une contractualisation entre la commune, appelée structure d'accueil et l'artiste.

En plus du projet artistique, une convention doit ainsi définir :

- les conditions d'accueil
- les actions culturelles et sorties de résidence,
- les engagements de l'équipe artistique,
- les moyens alloués par la structure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention type d'accueil artistique qui sera annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE LE MAIRE** à signer les conventions afférentes à chaque résidence.

**Le Maire  
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoints, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** MITNIK Laure (pouvoir à ROUSSEAU Gilles), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice :** 33  
**Nombre de présents :** 26  
**Nombre de votants :** 31



**Délibération n° 14-03-2023-CM : Adoption d'une convention type de mise à disposition de locaux et d'équipements aux associations**

L'article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations (...) et que le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés.

En vertu de ces dispositions, la commune met à disposition ses locaux depuis des nombreuses années pour le déroulement des activités associatives.

Les locaux susceptibles d'être mise à disposition sont essentiellement les équipements sportifs, les espaces d'accueil des jeunes ou encore les associat'ic.

Pour une bonne gestion de ces mises à disposition, la signature d'une convention entre l'association et la commune est nécessaire afin de définir les conditions d'usage et d'entretien du bâtiment, les responsabilités et règles de sécurité, mais aussi les gestes éco-responsables ainsi que les modalités de la valorisation financière annuelle.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 27 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention type de mise à disposition de locaux et d'équipements aux associations ;

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions afférentes avec chaque association.

**Le Maire  
Paul CHAUVIN**



*PJ : convention type mise à disposition des locaux aux associations*

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents :** LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice :** 33  
**Nombre de présents :** 27  
**Nombre de votants :** 31



Délibération n° 15-03-2023-CM : Dénominations de rues et d'allées

- Impasse Duguesclin : Il convient de dénommer un chemin public existant donnant accès à deux lots à bâtir :

Il est proposé de nommer le chemin : allée des sœurs Goadec (chanteuses bretonnes 1900- 1983 : Trio de chanteuses bretonnes originaires de Treffrin. Elles commencent à animer des fest noz en 1956, parmi les sonneurs et les chanteurs. Accompagnées jusqu'en 1964 de leurs deux autres sœurs, Louise (1903-1964) et Ernestine (1911-1964), leur répertoire est principalement constitué de gwerziou. En trio, elles tentent d'intégrer le chant à danser et développent une nouvelle technique de kan ha diskant. La vague « pop celtic » et l'engouement pour la musique folk les propulsent en 1972 sur le devant de la scène, à la suite d'Alan Stivell, un de leurs grands admirateurs. Les trois sœurs ont beaucoup apporté à la culture bretonne et à sa pérennisation.)

- Dénomination lotissement rue des Perrières : un lotissement de 4 lots a été autorisé en 2022. Il est desservi par la rue des Perrières et il convient de dénommer la voie interne à ce lotissement.

Il est proposé dénommer la voie de ce lotissement « Allée Florence ARTHAUD », navigatrice française (1957- 2015), première femme victorieuse de la Route du Rhum en 1990. Elle est la seule sportive avec Marielle Goitschel à obtenir, à deux reprises (en 1978 et 1990), le prix Monique-Berlioux de

l'Académie des sports 24, récompensant la meilleure performance sportive de l'année écoulée.

- Dénomination des deux allées du monument aux morts du port de Binic : la prochaine cérémonie du 8 mai mettra à l'honneur les deux Compagnons de la Libération inhumés au cimetière de Binic. Les allées du monument aux morts de Binic vont être nommées.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les allées du « square de la Libération » comme suit :

Allée face au monument : Allée Gérard Hennebert

Allée à l'arrière du monument (de la sortie de la passerelle vers le dos du monument) : Allée Edgar Tupët-Thomé.

- Dénomination du chemin du Champ de la Butte : par délibération du Conseil Municipal, Pordic a modifié la dénomination de la Rue du Château Croc en Chemin du Champ de la Butte.

Il est proposé de modifier la dénomination de la rue du Château Croc en chemin du Champ de la Butte.

Or, cette rue est mitoyenne à la commune de Pordic qui a d'ores et déjà modifié la dénomination.

Il est proposé de dénommer cette voie chemin du Champ de la Butte.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 20 avril 2023 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ADOpte** les dénominations susvisées.

**Le Maire  
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor  
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel),

**Absents** : LE GUERN François, BARBIER-CUEIL Guillaume

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 27  
**Nombre de votants** : 31



**Délibération n° 16-03-2023-CM : Acquisition des parcelles AL 1088 et 1089 rond-point du Tertre Ruault**

Les parcelles AL 1088 et 1089 appartenant à Madame Le Cornec sont grevées d'un emplacement réservé n°14 prévoyant la réalisation d'une voie douce amenant au chemin des moulins situé plus à l'ouest. Un plan de bornage a été réalisé en 2019.

La Commune souhaite poursuivre l'acquisition des parcelles nouvelles cadastrées AL 1088 et 1089 situées rond-point du Tertre Ruault et appartenant à Madame Le Cornec.

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 20 avril 2023,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**DÉCIDE D'ACQUERIR** les parcelles AL 1088 et 1089 à l'euro symbolique ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel).

**Absents :** LE GUERN François.

**Secrétaires auxiliaires :** THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer.

**Nombre de conseillers en exercice :** 33  
**Nombre de présents :** 28  
**Nombre de votants :** 32



**Délibération n° 17-03-2023-CM : Appel à projet « Coup de pouce » auprès des associations de la commune**

Dans le cadre de la stratégie de transition écologique de la commune qui sera présentée au Conseil Municipal du 05 juillet, et parmi les 56 actions imaginées afin de participer collectivement à la réduction de notre impact carbone, figure l'encouragement en direction des associations à participer à la transition écologique.

Le dispositif « Coup de pouce » qu'il est proposé d'adopter consiste en une aide financière aux associations de la commune qui s'engageraient dans cette démarche vertueuse en présentant une action en faveur de la transition écologique.

Pour être subventionnable, un projet doit permettre de mieux maîtriser ou de réduire l'impact environnemental de l'association ou d'une de ses activités. Il doit également faire l'objet d'une dépense de l'association.

Cette aide ponctuelle, d'un montant maximum de 1000 € par association sera contenue dans une enveloppe totale de 5000 €, prévue au budget primitif.

Un comité de sélection incluant des membres de la commission extra-municipale (3) et du Conseil Municipal (5) étudiera les projets qui ne devront pas avoir été engagés.

Les conditions de la participation, de sélection et les éléments devant figurer aux dossiers de candidature figurent au cahier des charges joint.

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 13 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 28 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 27 avril 2023 ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** le dispositif « Coup de pousse » et le cahier des charges correspondant ;

**PRECISE** que les subventions seront attribuées au Conseil Municipal du 5 juillet 2023 ;

**NOMME** les élus suivants au comité de sélection : Paul CHAUVIN, Hélène LUTZ, Pierre HÉRISSARD, Michel AVRIL, Michel LEGER.

Le Maire  
Paul CHAUVIN



PJ : cahier des charges « Coup de pousse »

Date de convocation :  
3 mai 2023

**Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel).

**Absents** : LE GUERN François.

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer.

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 28  
**Nombre de votants** : 32



**Délibération n° 18-03-2023-CM : Enquête publique n°EP-SB23/01 relative aux demandes d'autorisation d'exploitation de culture marine – Avis du Conseil Municipal**

La société « Perle de Binic » détenait depuis 2008 une concession d'élevage d'huîtres sur le sol, en face du port de Binic. En 2014, l'entreprise a sollicité le changement de méthode d'élevage sur cette concession, pour passer à la culture d'algues et à l'élevage de coquillages sur filières.

À l'issue de l'instruction, « Perle de Binic » a obtenu la modification de la concession comme demandé. L'entreprise a implanté en 2017 dix filières de moules. Son titre de concession initial a expiré en février 2020.

« Perle de Binic » a déposé une demande de renouvellement de son titre en juillet 2019. Après enquête publique et administrative, le dossier a été présenté en commission des cultures marines le 29 septembre 2020, qui a émis un avis défavorable.

Le renouvellement de la concession a été rejeté par arrêté préfectoral le 20 janvier 2021, qui a fait l'objet d'un recours en annulation, doublé d'un référé suspension. Le juge des référés a suspendu l'exécution de l'arrêté préfectoral par ordonnance du 4 mars 2021.

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 1<sup>er</sup> avril 2021, renouvelant la concession en la limitant à 10 filières, en attendant une décision du juge sur le fond sur le recours contre l'arrêté préfectoral du 20

janvier 2021. Cet arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2021 a également fait l'objet d'un recours en annulation.

L'ensemble de l'affaire a fait l'objet d'une audience le 10 octobre 2022 et d'un jugement du tribunal administratif de Rennes en date du 14 novembre 2022, qui annule les deux arrêtés du 20 janvier 2021 et du 1<sup>er</sup> avril 2021 du préfet des Côtes-d'Armor. Ce dernier est enjoint de réexaminer dans un délai de six mois la demande de renouvellement de concession de culture marine de la société « Perle de Binic ».

Le pétitionnaire a précisé en janvier 2023 les éléments de son projet, qui prévoit l'installation de 120 filières de moules sur les 109 hectares de concession avec une installation progressive de 20 filières par an.

Cette demande de renouvellement fait l'objet d'une enquête administrative et d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime. A l'issue de ces enquêtes, une synthèse des avis émis sera transmise à la commission des cultures marines, qui rendra un avis sur ce projet destiné à éclairer le préfet dans sa prise de décision.

L'enquête publique a été ouverte du 03 avril au 05 mai 2023 inclus.

Vu l'étude de modélisation trophique ECOPATH réalisée dans le cadre du programme ResTroph Baie de Saint-Brieuc qui met en évidence que la capacité de charge trophique actuelle du fond de baie de Saint-Brieuc est proche de sa limite

Considérant que ce projet entre en contradiction avec les actions engagées par la profession mytilicole visant à diminuer la densité de coquillages élevés en baie et ainsi garantir une meilleure disponibilité nutritive pour les moules

Considérant que l'installation d'un nouvel élevage conséquent en baie s'inscrit totalement à l'encontre de cette prise de conscience de la nécessité d'adaptation des pratiques.

Considérant l'absence d'évaluation de l'impact du projet sur son milieu naturel et socio-économique

#### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**EMET un avis défavorable** à la demande de renouvellement de concession présenté par la société « Perle de Binic »

**Le Maire  
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :  
3 mai 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel).

Absents : LE GUERN François.

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32



Délibération n° 19-03-2023-CM : Servitude réseaux électriques au bénéfice d'ENEDIS – rue des Embruns

Une convention sous seing privé a été signée le 6 août 2009 entre la commune de Binic et la société ENEDIS lui permettant d'utiliser une partie des parcelles cadastrées 7 AM numéro 764, 839 et 979 en vue d'y installer une ligne électrique souterraine.

Cette servitude établit à demeure deux canalisations sur une bande de 50 mètres de large et 166 mètres de long. Elle est consentie à titre gratuit.

La société ENEDIS sollicite la réitération de cette convention en la forme authentique à ses frais exclusifs afin qu'elle soit publiée au service de publicité foncière.

Vu le Code de l'énergie et, notamment, ses articles L232-i et L323-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L2122-4,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de la convention de servitude en la forme authentique



Le Maire  
Paul CHAUVIN

Date de convocation :  
3 mai 2023

**Délibération du conseil municipal de la séance du 10 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

**Présents** : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TEUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés** : NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), MICHELET Guy (pouvoir à CHAUVIN Paul), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel).

**Absents** : LE GUERN François.

**Secrétaires auxiliaires** : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA Mairie de Binic-Etables-sur-Mer.

**Nombre de conseillers en exercice** : 33  
**Nombre de présents** : 28  
**Nombre de votants** : 32



**Délibération n° 20-03-2023-CM : Approbation des comptes et des budgets de « Binic – Etables-sur-Mer Tourisme »**

L'article R133-8 du Code du tourisme, dispose que les offices de tourisme constitués en Etablissements Publics Industriels et Commerciaux, soumettent pour approbation leur budget et leurs comptes au Conseil Municipal après en avoir délibéré en Comité Directeur.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** les comptes 2022 et le budget 2023 de l'Office de Tourisme de Binic Etables Sur Mer tels que présentés en annexe.



Le Maire  
Paul CHAUVIN